

Sélection en Master : Sup'Recherche-UNSA vote contre la motion présentée en CNESER

Sup'Recherche-UNSA n'a pas souhaité s'associer à la motion présentée par certaines organisations lors du CNESER du 20 septembre. Alors que les discussions avec le ministère se poursuivent, nous avons considéré que ce genre d'initiative pouvait gêner la recherche d'un consensus dont on sait pertinemment qu'il est difficile à trouver. Nous aurions préféré que cette motion ne soit pas soumise au vote, d'autant qu'il manquait cet après-midi, de nombreux représentants de la communauté de l'ESR.

Telles que les choses ont été libellées dans cette motion, nous ne pouvions que nous exprimer par la négative. Cela ne présage en rien de la position qui sera la nôtre à l'égard des propositions qui seront présentées par le gouvernement à l'issue de la concertation. Si l'on se réfère aux propos tenus par la ministre dans l'interview qu'elle a accordée au journal Les Échos ou les premières propositions qui nous ont été transmises par son cabinet au début de l'été, il y a beaucoup de choses avec lesquelles nous sommes d'accord voire qui reprennent nos propositions.

Rappelons que pour Sup'Recherche-UNSA, si l'obtention d'une Licence est une condition nécessaire à la poursuite en Master, elle n'est pas toujours une condition suffisante. De fait, si des possibilités de poursuite d'études doivent être offertes, elles ne peuvent être garanties de manière automatique. La logique du LMD, c'est qu'il existe une rupture entre le L et le M (comme entre le M et le D). Une rupture qui amène à accepter l'idée que certains étudiants, s'ils ont obtenu une

Licence dans des conditions limites, n'ont pas vocation à continuer en Master (on pourrait d'ailleurs espérer que cette rupture, mieux assumée, conduise davantage d'étudiants à opter pour les Licences professionnelles plutôt que de s'enfermer dans des Licences généralistes).

Par ailleurs, si le passage en Master devient systématique, on ne voit plus très bien l'intérêt qu'il y aurait à maintenir 2 cycles, l'un de 180 crédits ECTS et l'autre de 120 crédits ECTS. Cela signifierait qu'il n'y a plus qu'un cycle de 300 crédits avec 2 possibilités de graduation.

La logique du LMD, c'était aussi, à l'origine, une harmonisation pour favoriser la mobilité. Cette rupture entre le L et le M doit être également l'occasion d'en finir avec une certaine logique géographique. Autant il est essentiel pour les bacheliers de pouvoir étudier près de chez eux, autant au niveau du Master, il convient d'encourager toutes les formes de mobilité. Regardons de l'autre côté du Rhin : beaucoup d'étudiants considèrent qu'étudier près de chez soi est le dernier choix, pas le premier !

Enfin, tant que la France continue à recruter pour certains métiers au niveau M1, on doit se résigner à continuer de sélectionner entre M1 et M2 dans les filières concernées... Mais il faudra que l'on parvienne à bouger cela, et ne plus avoir de sélection entre les deux années de M.

Pour Sup'Recherche, il convient (retrouver l'ensemble de nos propositions) :

- de mettre en place des dispositifs d'information et d'orientation renforcés post-licence ;
- d'identifier l'espace géographique où l'offre et la demande de formation s'équilibrent ;
- de prendre des mesures pour accompagner et favoriser la mobilité géographique ;

– de maintenir la possibilité d'un jury d'entrée en Master, notamment en fonction des capacités d'accueil qui peuvent être définies par les modalités pédagogiques (stages, alternance, apprentissage) ou encore de l'insertion professionnelle.

Quant à la PPL du sénateur J.-L. Dupont, elle procède d'une démarche qui n'est pas du tout concertée avec la communauté universitaire. Dès lors, elle ne rentre pas dans les considérants qui motivent notre positionnement.